

COMPTE-RENDU - ATELIER THEMATIQUE DE BOULOGNE-BILLANCOURT

Mot d'accueil

Mme Sofia Aliamet, membre du groupement WDPE qui accompagne l'équipe du débat dans l'animation des réunions publiques et ateliers, a accueilli les participants et présenté le déroulement de l'atelier. La soirée a été divisé en deux parties : un temps de partage d'information sur le débat et le projet et un temps de travail en groupes.

Mme Agnese Bertello, membre de l'équipe du débat Eau Potable en Ile-de-France a ensuite pris la parole pour présenter la Commission Nationale du Débat Public (CNDP), en rappelant son statut d'autorité administrative indépendante et les valeurs qui motivent son activité. Avant de passer la parole aux représentants de la maîtrise d'ouvrage, elle a rappelé les objectifs du débat : questionner l'opportunité du projet du SEDIF au regard de ses objectifs et questionner la proportionnalité du projet par rapport aux enjeux climatiques, énergétiques, sanitaires et réglementaires qui y sont liés.

Présentation du SEDIF

Mr Adrien Richet, ingénieur au SEDIF a ensuite présenté le projet, ses enjeux et ses ambitions. Il a rappelé l'intérêt de la technologie de filtration membranaire pour répondre aux objectifs de réduction du calcaire et du chlore, et aux objectifs d'élimination des micropolluants contenus dans l'eau. Il a ensuite présenté les **impacts environnementaux** induits par le projet :

- Sur l'impact quantitatif : il a expliqué que les 15% de prélèvements supplémentaires d'eau induits par la nouvelle étape de filtration auraient un impact quantitatif nul puisque la même quantité d'eau prélevée en plus en amont serait rejetée en aval.
- Sur l'impact qualitatif : il a souligné que les rejets de concentrats dans la Seine, l'Oise et la Marne seraient minimes. D'abord parce que la quantité de concentrats rejetée sera inférieur en volume à 2% du plus faible débit des cours d'eau. Ensuite, parce que les dernières modélisations produites par le SEDIF montrent que les concentrats se disperseront rapidement dans l'eau, ce qui limitera leur impact sur les milieux. Et enfin parce que ces rejets feront l'objet de réglementations par les services de l'Etat. Il a notamment précisé que des réunions de précadrage sur ce sujet ont déjà eu lieu avec les services de l'Etat.

Mr Adrien Richet a ensuite souligné les **gains énergétiques** induits par le projet :

- Au niveau des ménages : le principal intérêt d'une eau sans calcaire est de permettre de réduire les besoins énergétiques liés au chauffage sanitaire, qui représente aujourd'hui environ 20% de la consommation des ménages selon des chiffres de l'ADEME. Pour le SEDIF, produire une eau sans calcaire permettrait donc de réaliser des économies d'énergie à l'échelle du territoire. Le SEDIF estime que 119 GWhs pourraient être économisés tous les ans. De plus, avec une eau sans calcaire, les besoins d'entretien des appareils électroménagers seraient réduits et leur durée de vie allongée.

- Au niveau des comportements des usagers : il a expliqué que la production d'une eau de meilleure qualité aurait également un impact significatif sur la consommation d'eau en bouteille plastique, en incitant à la réduction, voire à l'abandon de l'eau en bouteille, pour préférer celle du robinet.
- Au niveau des usines : la consommation énergétique doublera et 88 GWh supplémentaires seront nécessaires pour produire et traiter l'eau potable. Or, ramenée aux 4 millions d'usagers du SEDIF, Mr Adrien Richet a rappelé que cette hausse ne représente que 20 KWhs par an et par habitant, soit 1% de la consommation énergétique d'un habitant.

Mr Yannick Pétilion, ingénieur au SEDIF a ensuite présenté la logique de compensation environnementale qui sera adoptée, en complément des économies d'énergies réalisées par le projet. Il a mentionné les **actions de sensibilisation** qui seront menées par le SEDIF auprès de ses usagers pour les inciter à consommer exclusivement l'eau du robinet. Il a présenté des modélisations réalisées par le SEDIF : si 10% supplémentaire de la population passait à l'eau du robinet comme eau de boisson principale, environ 75 000 de CO2 par an seraient évitées, ce qui correspondrait aux émissions de CO2 d'environ 8 000 personnes en France actuellement.

Par ailleurs, il a rendu compte de la démarche de réduction d'émission de CO2 au niveau du **fonctionnement des usines du SEDIF**. Il a souligné des leviers d'actions comme :

- Optimiser au maximum le pompage de l'eau afin que cette étape consomme le moins d'énergie possible ;
- Récupérer l'énergie au maximum et l'utiliser pour faire fonctionner les usines : la chaleur des pompes ou la pression de l'eau sont notamment envisagées ;
- Construire des bâtiments « bioclimatiques », c'est-à-dire plus durables et plus sobres. Parmi les pistes envisagées, il y a l'optimisation des systèmes de chauffage et de climatisation, afin qu'ils consomment le moins d'énergie possible, la durabilité et la réparabilité des bâtiments et des équipements.

Enfin, Yannick Pétilion a conclu en détaillant les actions réalisées par le SEDIF pour **préserver la ressource en eau**. Pour le SEDIF, accroître le rendement des usines permet de réduire les besoins de prélèvements en eau dans les rivières et les cours d'eau. Pour les prélèvements souterrains, le SEDIF s'engage dans le Plan Terre et Eau 2025 afin de soutenir financièrement les agriculteurs pour limiter le recours aux intrants chimiques sur les surfaces agricoles et donc **limiter la pollution** en amont de la ressource. D'autres partenariats ont été évoqués, avec le SIAAP et différents programmes scientifiques notamment.

Présentation – éclairage expert

Mr Thomas Bouyer, chef du service Politiques et Police de l'Eau de la Direction régionale et interdépartementale de l'Environnement, de l'aménagement et des transports d'Ile-de-France (DRIEAT) a ensuite pris la parole pour présenter les fonctions et le périmètre d'action de son service. Celui-ci agit à l'échelle du bassin Seine-Normandie, mais aussi le long des grands axes fluviaux de ce bassin (Seine, Marne, Oise, Yonne et Aisne). Il a expliqué les **missions de son service** :

- Au titre de la Police de l'Eau, son service est chargé d'encadrer et de contrôler les projets qui sont susceptibles d'impacter les masses d'eau, à la fois en quantité, en qualité et en fonctionnalité.

- Une autre des missions du service est d'instruire les dossiers pouvant avoir une incidence sur la ressource en eau dans le bassin Seine-Normandie. Le service a la charge d'accompagner les responsables de projet dans la constitution de ce dossier, qui doit détailler comment seront impactés les ressources en eau par les projets en question.

Il a précisé que cette procédure administrative d'instruction des dossiers cherche à évaluer à la fois les risques des projets sur la ressource en eau et les risques industriels des projets sur l'environnement.

Il s'est ensuite prononcé sur l'instruction du dossier du SEDIF, détaillant les éléments qui devraient figurer dans le dossier. Parmi eux : les volumes prélevés en eau, l'impact des chantiers sur les cours d'eau, les types de pollutions qui seront rejetées si la nouvelle étape de filtration est construite et en quelles quantités.

Deux procédures existent pour l'instruction des dossiers : une procédure d'autorisation, d'une durée de 15 mois, et une procédure de déclaration. Il a souligné que son service n'était pas encore en mesure de se prononcer sur le projet du SEDIF ou le type de procédure d'instruction auquel il serait soumis. Toutefois, il a expliqué que différentes phases seraient à l'étude dans le dossier : la phase de chantier et la phase de fonctionnement.

Il s'est enfin prononcé sur la stratégie « Eviter, réduire, compenser » proposée par le SEDIF pour limiter les incidences du projet sur l'environnement, soulignant l'importance pour le SEDIF de prendre en compte les impacts cumulés du projet et l'importance d'étudier ces risques au regard du changement climatique.

Mr Arthur Beaucé, facilitateur et membre du groupement WDPE a ensuite pris la parole pour préciser le déroulement et le fonctionnement de l'atelier. Les participants se sont répartis autour de trois tables : une table sur le sujet des concentrats, une table sur celui des prélèvements en eau et une table sur le sujet de la consommation énergétique. Au bout de 25 minutes, les personnes ont pour consigne de s'installer à une autre table. À l'issue des 25 minutes, ils se sont déplacés à une dernière table. L'objectif était de permettre aux participants de traiter des trois thèmes au cours de la soirée. À la suite de ces précisions, les travaux en groupe ont débuté. Durant ces temps en groupes, les personnes ont pu partager leurs avis, leurs questionnements et leurs recommandations sur les trois thématiques.

Une fois les trois temps de travail en groupe, Sofia Aliamet a invité les participants et les facilitateurs de chaque table à partager au reste de la salle ses échanges et ses contributions.

Temps de restitution des travaux en groupe

Laurent Hidalgo-Friaz, membre de l'équipe du débat et facilitateur de la table « Prélèvement de la ressource en eau » a restitué les échanges de sa table.

Il a expliqué que les participants ont affirmé de manière consensuelle que le rejet des concentrats leur semble davantage problématique que celle des prélèvements en eau et qu'il est nécessaire pour les citoyens de disposer d'expertises complémentaires à celles du SEDIF pour mesurer les impacts des concentrats sur l'environnement.

Certaines personnes se sont interrogées sur les conséquences des prélèvements supplémentaires sur le débit des cours d'eau, rappelant le contexte actuel de sécheresse et de réchauffement climatique. D'autres ont posé la question suivante : des prélèvements supplémentaires génèrent une consommation d'énergie supplémentaire, cela va-t-il avoir une incidence sur le coût de l'eau pour les

usagers ? D'autres participants ont noté que le coût du projet allait entraîner une baisse des investissements du SEDIF et que dans cette situation, le réseau risque d'être de moins bonne qualité. Dans la suite de ces échanges, les participants se sont exprimés sur le sujet global des pertes d'eau et ont demandé au SEDIF d'en faire sa priorité en matière d'investissement. Les discussions ont aussi porté sur l'importance d'adopter une logique de sobriété des usages de l'eau. Pour plusieurs participants, la hausse des prélèvements génèrent une hausse des consommations qui n'est pas en accord avec ce principe de sobriété. Une partie des débats à table a porté sur l'exigence actuelle de sobriété et en quoi le projet porté par le SEDIF entre en contradiction avec ce principe.

Mr Arthur Beaucé, membre du groupement WDPE et facilitateur de la table « Concentrats » a ensuite pris la parole pour restituer les échanges de sa table.

Il a souligné que l'impact des rejets de concentrats sur la biodiversité et la santé humaine a suscité des inquiétudes chez plusieurs personnes, qui ont insisté sur le besoin d'études complémentaires sur ce sujet. Plusieurs participants ont également demandé des études plus précises sur la dangerosité des métabolites qui se forment dans les concentrats et ont questionné l'efficacité de la technique du SEDIF pour traiter ces métabolites.

A cette table, les personnes ont débattu de l'intérêt d'agir sur les pollutions en amont et ont suggéré de mettre en place une réglementation plus sévère des usages de produits polluants dans les secteurs industriel et agricoles notamment. Les personnes se sont également demandé à qui devait revenir le coût de ces pollutions, proposant d'appliquer le principe du pollueur-payeur. Les discussions ont aussi porté sur des alternatives existantes à la technologie retenue par le SEDIF. Le charbon actif ou encore certaines algues ont fait partie des pistes évoquées. Plusieurs participants se sont mis d'accord pour exiger du SEDIF qu'il soit plus transparent sur la composition précise des concentrats.

Enfin, la question de la solidarité des territoires dans la gestion de ces concentrats a suscité plusieurs questionnements :

- Comment les rejets seront-ils traités par les collectivités situées en aval des usines du SEDIF ?
- A quelle qualité de l'eau potable s'attendre pour les communes qui ne pourraient pas investir dans la technologie proposée par le SEDIF ?

Enfin, Mr François Guguen, membre de l'équipe du débat et facilitateur de la table « Consommation énergétique » a pris la parole pour restituer les échanges de sa table.

Sur la thématique de la consommation d'énergie, les personnes ont mis en question les compensations énergétiques promises par le SEDIF, exprimant le besoin de disposer d'une étude indépendante qui permette d'évaluer les économies d'énergie au niveau des foyers, en prenant mieux en compte la réalité des usages.

Certains ont rappelé que la plupart des appareils électroménagers utilisés par les ménages fonctionnent aujourd'hui à des températures inférieures à 50°C, ce qui limite déjà la production de calcaire et donc l'intérêt de la technologie proposée par le SEDIF.

Les personnes se sont aussi questionnées sur les incidences de cette hausse de la consommation d'énergie sur le réseau : la production d'eau peut-elle se faire en période de faible charge sur le réseau ? Comment stocker l'eau traitée ? Certains ont aussi pointé le risque de peser davantage sur la ressource en eau en majorant la consommation électrique, puisqu'il faut de l'eau pour produire de l'électricité.

Dans la suite de ces échanges, plusieurs participants ont formulé la demande suivante : le SEDIF doit s'engager à ce que le surplus d'énergie consommé provienne d'électricité décarbonée. La question de généraliser cette technologie à l'ensemble du pays a suscité plusieurs questionnements :

- Est-ce un modèle soutenable pour la consommation d'électricité ?
- Est-ce un modèle souhaitable ?

La table recommande au SEDIF et à l'équipe du débat de modéliser ce qu'impliquerait cette généralisation afin de mieux comprendre les incidences du projet sur les plans énergétiques, environnementaux et économiques.

Lors des échanges, les personnes se sont accordées sur le constat suivant : l'augmentation de la consommation énergétique pose problème et n'est pas aligné avec le contexte de sobriété énergétique. Des mécanismes de compensation efficaces doivent donc être mis en place.

Temps de questions-réponses :

À la suite des restitutions des trois tables thématiques, un temps d'échange entre les participants, l'intervenant et les représentants du SEDIF s'est ouvert.

Question :

Une première question, posée en fin de restitution de la table « Consommation énergétique » est posée par François Guguen.

Pourquoi n'y a-t-il pas de surconsommation d'énergie à l'usine de Méry-sur-Oise au contraire des usines de Neuilly-sur-Marne et Choisy-le-Roi ?

Réponse du SEDIF :

Mr Adrien Richet (SEDIF) a rappelé qu'à Méry-sur-Oise, la technologie membranaire est intégrée au processus de traitement de l'eau potable depuis une vingtaine d'année, et que pour cette usine, il s'agira de remplacer les installations déjà existantes. Le remplacement des membranes n'entraînera pas de surconsommation, selon les estimations du SEDIF étant donné qu'elles seront plus performantes, c'est-à-dire qu'elles traiteront mieux en consommant autant d'énergie. C'est pourquoi les impacts environnementaux et énergétiques du projet seront moindres pour cette usine, au contraire de celle de Neuilly et Choisy, où une nouvelle étape sera installée.

Question :

Mr Jean-Claude Oliva, de la Coordination Eau Ile-de-France a demandé des précisions au représentant de la DRIEAT sur la procédure d'instruction du projet. Sur la démarche d'instruction du dossier : comment le dossier est-il traité ? S'agit-il d'un dossier unique ou d'un dossier par usine ?

Mr Thomas Boyer (DRIEAT) a répondu que la réponse dépendrait fortement du SEDIF. Il a précisé qu'actuellement, chaque usine est traitée par un arrêté préfectoral indépendant mais un arrêté interpréfectoral pouvait être envisagé. Il a conclu qu'à ce stade, le service de la Police de l'eau n'est pas en mesure de se prononcer, mais qu'il est très probable que le dossier soit instruit via un dossier unique.

Question :

Mr Jean-Claude Oliva (Coordination Eau-Ile-de France) a demandé à Thomas Bouyer d'expliquer pourquoi la DRIEAT et les autres organismes publics ont rejeté le projet pilote d'osmose inverse à Arvigny, déposé il y a quelques années par le SEDIF. Il a demandé pourquoi ce projet n'a jamais eu l'autorisation d'être réalisé.

Mr Thomas Boyer (DRIEAT) a répondu que ce projet se situe sur une zone avec de fortes tensions sur la ressource en eau. Ce projet prévoyait de prélever directement dans la nappe phréatique. En raison de réglementations très précises sur ce type de nappes, le projet n'a pas reçu les autorisations et a été abandonné. Il a donné des détails sur la réglementation en question : il s'agit de la réglementation « zone de répartition des eaux », qui vise à limiter les prélèvements en eau, afin de ne jamais prélever plus d'eau que le milieu ne peut en fournir. C'est dans l'objectif de prélever la ressource que le projet n'a pas reçu les autorisations. Il a conclu en rappelant qu'il n'était pas en poste au moment de l'instruction de ce dossier et qu'en ce sens, il ne disposait donc pas de tout l'historique du projet.

Question :

Mr Jean-Claude Oliva (Coordination Eau Ile de France) a demandé de préciser le cadre des dérogations préfectorales accordées aux usines de traitement pour rejeter des concentrats dans les cours d'eau.

Mr Thomas Boyer (DRIEAT) a rappelé que le service de la Police de l'Eau intervient lorsque les arrêtés qui fixent les seuils de débit et volumes ne sont plus respectés. Il a précisé que lors des périodes de réparation des usines notamment, des dérogations sont délivrées. Elles sont justifiées étant donné que la sur-pollution est due à une période nécessaire de fonctionnement anormal des usines. Pour toutes les autres situations, la police administrative dispose de moyens d'action importants et de procédures administratives de mise en demeure par exemple, afin de faire respecter les réglementations prévues.

Conclusion de la réunion

Sofia Aliamet a conclu l'atelier en rappelant que des événements, ateliers et rencontres seraient organisés par l'équipe du débat jusqu'au 20 juillet. Elle a présenté les différentes modalités de participation : la plateforme participative pour poser ses questions au SEDIF ou partager son avis sur le projet et le débat, le questionnaire en ligne et le kit du débat. Elle a conclu en annonçant les dates des prochains ateliers : le 22 et le 29 juin 2023.